

Les importations de l'Union Européenne des produits de la mer originaires du Maroc : évolution récente des volumes, des valeurs et de la composition

Par:

Mustapha Ould El Kettab

Chargé d'études halieutiques au cabinet Infos Bretagne Services (Quimper - France)

ARCHIPEL G.I.E I, Av. DU BRADEN 29000 QUIMPER

TEL. & FAX (33) 98 90 88 94

Introduction

L'Union européenne est considérée, à juste titre, comme le premier marché mondial et la première région importatrice des produits de la mer. En 1994, elle a importé environ 2,9 Millions de tonnes de produits de la pêche (conserves comprises) pour une valeur totale de 7,5 Milliards d'ECU^[1]. Ce marché qui a besoin d'une large gamme de produits s'approvisionne dans la quasi-totalité des pays exportateurs du monde.

Si le Maroc occupe une place de choix parmi les fournisseurs de la Communauté (4 % des importations de l'UE), cette dernière constitue le premier débouché des exportations marocaines (50 %). Aussi, les produits de la mer représentent un poste primordial du commerce extérieur du royaume avec l'Europe, puisqu'ils comptent pour 8,5 % des exportations (8,5%), après le textile (40%) et les fruits et légumes (12 %).

Au cours des six dernières années, la physionomie des importations de l'UE des produits de la mer marocains a connu des évolutions sensibles tant sur le plan quantitatif que qualitatif; évolutions liées entre autres au renforcement des rapports de coopération en matière de pêche entre les deux parties (accords de pêche), au développement de l'industrie halieutique marocaine et aux variations conjoncturelles du marché européen.

Une analyse des données chiffrées, issues de la base statistique COMEXT de l'organisme communautaire Eurostat, permettra de cerner les grandes tendances de

cette évolution, en terme de volume, de composition et de destination par pays de IV union.

1. Evolution globale

En 1988, la communauté avait importé du Maroc 73 311 tonnes de poissons, crustacés et mollusques (non transformés et conserves [2]) pour une valeur totale de 1,77 Millions d'ECU. Au cours des années suivantes, ces importations ont enregistré une forte progression, puisqu'en 1994 elles ont atteint 117 630 t, pour un montant de 3,07 MECU, soit une hausse de 60 % en poids et de 73 % en valeur (tableau 1).

Si l'augmentation concerne aussi bien les produits non transformés que les produits transformés, elle est nettement plus marquée pour les premiers qui ont atteint un niveau record en 1994 (fig. 1). Cette progression a accentué l'écart entre les proportions des deux types de produits dans le volume global importé. En termes de tonnages, la part des produits non transformés, qui représentaient en 1988 un peu plus de 68 % des quantités importées, a augmenté progressivement au détriment de celle des conserves (tableau 2). En valeur les proportions respectives sont restées globalement stables, ce qui exprime d'une manière indirecte une évolution opposée des prix moyens des deux types de produits [3] (fig. 2). Cette tendance serait due, d'un côté, à l'amélioration qualitative des produits conservés et, de l'autre, à la dépression des prix du poisson frais qui sévit sur le marché européen depuis quelques années.

L'ECU vaut 6,80 Francs Français et 1 FF vaut 1,65 Dirham marocain, l'ECU vaudrait donc environ 10 DHM.

2 On entend par produit de la pêche non transformés ceux désignés par le code 03 de la nomenclature douanière européenne les conserves ceux du code 1604 et autres préparation ceux du code 1605. Les produits transformés destinés à l'alimentation animale ne sont pas pris en compte.

3 En 1994, le prix moyen des conserves marocaines (2,7 ECU/kg) était légèrement supérieur aux prix moyen des conserves importées par l'UE d'une manière globale .

Tableau I : Evolution des exportations des produits de la mer marocains vers l'Union européenne

		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Produits non transformés	Poids (Tonnes)	49931	55099	69372	80206	72007	70669	86239
	Valeurs (1000 ECU)	123128	149686	177335	196892	194260	185572	212804
Conserves de poissons	Poids (Tonnes)	23349	24811	25643	25401	27642	24946	30523
	Valeurs (1 000 ECU)	54058	60405	65237	73952	81361	72884	87481
Conserves d'autres produits de la mer	Poids (Tonnes)	31	40	46	20	227	731	868
	Valeurs (1000 ECU)	96	167	265	91	1662	5243	6754
Total	Poids(Tonnes)	73311	79949	95061	105627	99876	96346	117630
	Valeurs(1000ECU)	177282	210258	242837	270935	277283	263699	307039

**Tableau 2 : Proportions conserves-
produits bruts dans les exportations
marocaines vers l'Union européenne**

	1988		1994	
	Tonnages	valeurs	Tonnages	Valeurs
Produits non transformés	68%	70%	73%	70%
Conserve	32%	30%	26%	28%
Autres préparations	0%	0%	1%	2%

Fig. 1 : Evolution des importations européennes des produits de la mer marocains en poids et en valeurs

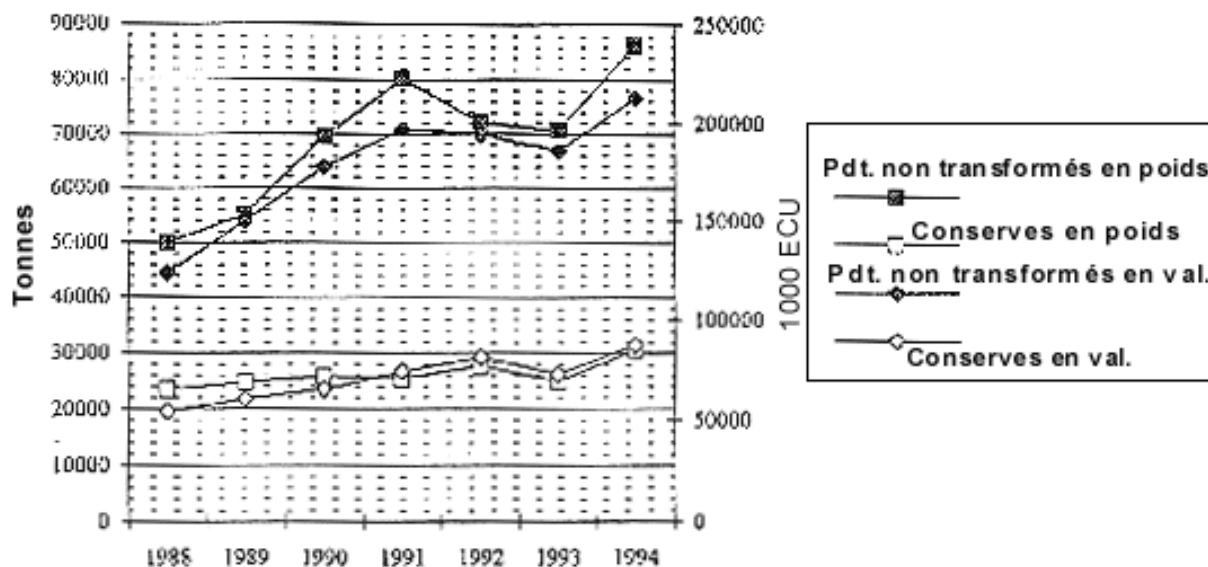
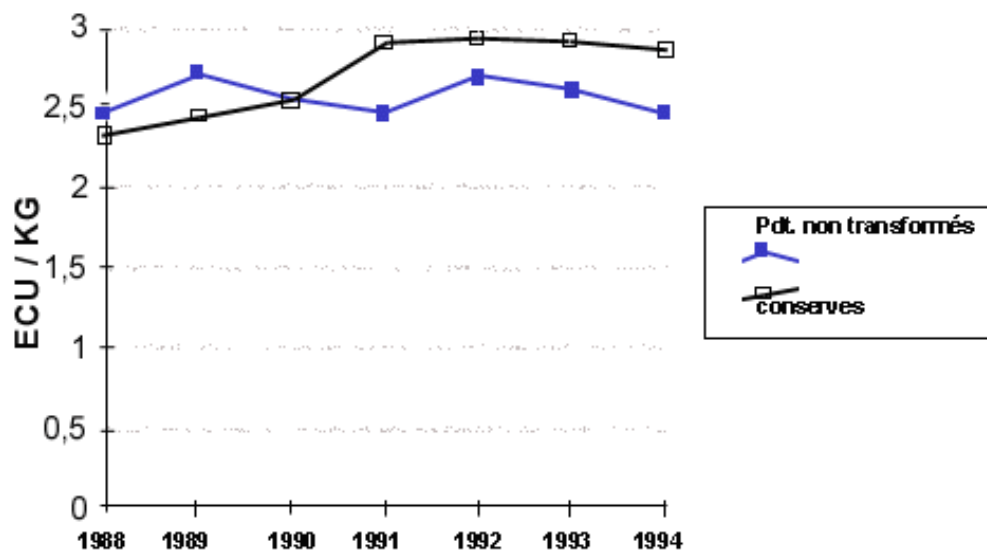


Fig. 2 : Evolution du prix moyen des importations communautaires des produits de la mer marocains



2. Analyse par famille de produits

2.1. Les produits non transformés

Les exportations marocaines couvrent différents types de produits : poissons (entiers ou en filets), crustacés et mollusques, à l'état frais, réfrigéré ou congelé.

Si toutes les composantes de cette famille de produits (à l'exception des poissons salés, filmés et séchés) ont connu une augmentation plus au moins importante en valeur absolue, les proportions respectives des différents groupes ont également connu quelques variations notables entre 1988 et 1994 (fig. 3, [tableau 3](#)).

Tableau 3 : Evolution de la composition des exportations marocaines des produits											
non transformés en poids et en valeurs entre 1988 et 1994											
	1988				1994				Evolution(%)		
	Poids		Valeur		Poids		Valeur		Poids	Valeur	
	Tonnes	%	1000ECU	%	Tonnes	%	1000ECU	%	94/88	94/88	
Pss. Frais, réfrigérés	6244	12,53	34135	27,83	15636	18,15	47316	22,3	150%	39%	
Psss. Congelés	14162	28,42	17854	14,56	17211	19,98	20848	9,82	22%	17%	
Filets frais & congel	462	0,93	1592	1,3	945	1,1	3434	1,62	105%	116%	
Pss. Sal. Fun. Séch.	2618	5,25	4179	3,41	825	0,96	1363	0,64	-68%	-67%	
Crustacés	3109	6,24	14534	11,85	7134	8,28	27206	12,28	129%	87%	
Mollusques	23239	46,63	50357	41,06	44380	51,53	112028	52,79	91%	122%	
Total	49834	100	122651	100	86131	100	212195	100	73%	73%	

Par ailleurs, bien que la composition spécifique des produits importés à l'état brut présente une grande diversité, elle est globalement marquée par la prépondérance de quelques espèces clés (tableau 4).

On notera ainsi d'après ces chiffres que :

- La part de poissons frais et réfrigérés est passé de 12,5 % des tonnages en 1988 à 18 % en 1994, alors qu'en valeur, leur contribution a enregistré une baisse sensible.

En 1994, les importations de cette classe se composaient d'une large gamme d'espèces, pour la plupart de haute valeur commerciale (sole, merlus dorades, espadon, etc.).

La composition spécifique de ces importations ne peut pas être intégralement déterminée du fait que 70 % des arrivages de poisson frais en provenance du Maroc sont déclarés dans les statistiques sous la rubrique "non déterminé" (nda).

Parmi les espèces qui constituent les 30 % restant, les poissons plats, avec 10,85 % des volumes et 7,09 % des valeurs, et les sparidés, avec 3,7 % des volumes et 7,17 % des valeurs, occupent les deux premiers rangs. A côté de ces deux groupes, plusieurs autres espèces de diverses familles zoologiques contribuent avec des proportions significatives à la composition des importations. En effet, des espèces comme l'espadon et le merlu constituent des parts équivalentes, voire supérieures, à celles des espèces de sparidés ou de poissons plats prises individuellement.

Le manque de précision découlant de la faible ventilation des données ne permet cependant pas de tirer des conclusions satisfaisantes quant à la composition spécifique réelle des produits commercialisés.

- Les poissons congelés qui constituaient en 1988, 28,4% des volumes importés et 9,8 % des valeurs ont vu leur contribution pondérale et monétaire diminuer sensiblement et ce malgré leur progression en valeurs absolues. Cette catégorie est constituée majoritairement de thonidés qui en représentent plus de la moitié. Les poissons plats sont également significativement représentés, notamment les soles qui totalisent 15 % des valeurs et 9,3 % du poids en 1994. ·

- Les crustacés qui ne représentent qu'une proportion relativement modeste des importations ont marqué une nette augmentation en 1994.

Leur volume est passé de 4 805 tonnes en 1993 à 7 134 tonnes l'année suivante, pour une valeur totale de 27,2 MECU.

La composition de cette famille est dominée par un seul produit, les crevettes congelées (87 % des tonnages) ; les autres espèces, modestement représentées, sont toutes commercialisées à l'état frais.

- Les mollusques constituent les principaux produits importés à l'état brut ; leurs

importations ont augmenté en poids et en valeurs de 91 % et 122 %, respectivement.

Les données du tableau 4 montrent que les poulpes, seiches et calmars représentent environ 80 % des mollusques expédiés par le Maroc en 1994 ; ils sont commercialisés essentiellement sous forme congelée.

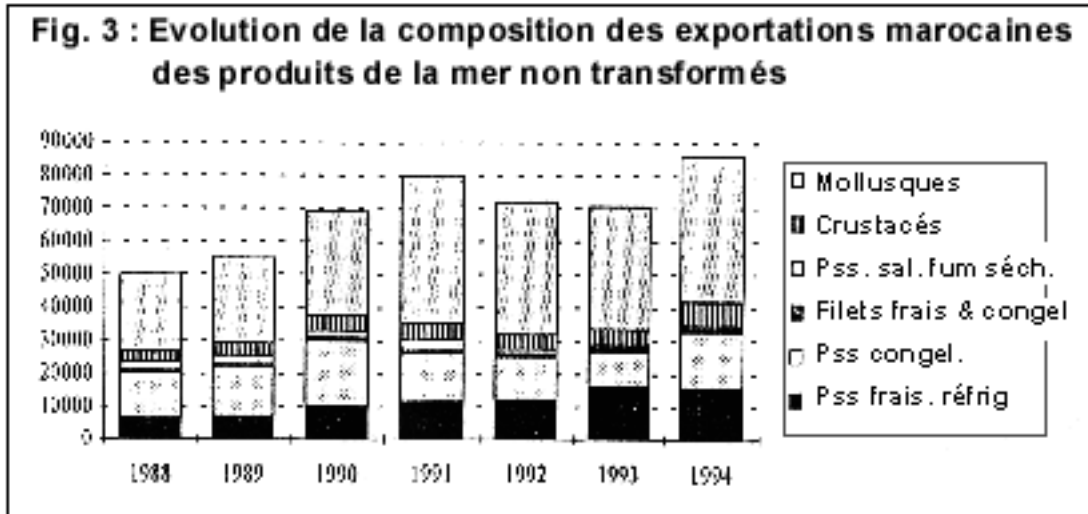


Tableau 4 : Compositions spécifiques des exportations marocains de produits non transformés vers l'UE en 1994

	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
Poissons frais et réfrigérés	15636		47316	
Dont : sparidés	586	3,75	3391	7,17
Total	586	3,75	3391	7,17
	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
Poissons plats				
Dont :sols	307	1.96	1002	2.12
Plie	24	0.15	42	0.09
Autre pss plats	1366	8.74	2311	4.88
Total	1697	10.85	3355	7.09
	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
Thonidés				
Dont : Thon blanc	254	1.62	656	1.39
Listao	132	0.84	175	0.37
Autrethunus Euthynus	11	0.07	34	0.07
Thon rouge	2	0.01	14	0.03
	4	0.03	8	0.02
Total	403	2.58	887	0.87
	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
Poissons bleus				
Dont : anchois	94	0.6	117	0.25
Chinchard	136	0.87	61	0.13
Sardines	22	0.14	13	0.03
Total	252	1.61	191	0.4
	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
salmonidés	10	0.13	165	0.35
Autre : merlus	467	2.99	1461	3.09
Baudroies	261	1.67	859	1.82
Rascasse	38	0.24	212	0.45
Espadons	744	4.76	2805	5.93
Squales	91	0.58	157	0.33
Autre	24	0.15	23	0.15
Nds	11051	70.68	33791	71.42
Total	12676	81.07	39308	83.08
	Poids		Valeurs	
	Poids		Valeurs	
	En Tonne	En %	En 1000 ECU	En %
Poissons congelé	17211		20848	
dont : thon rouge	4566	26.53	5001	23.99
sols	1601	9.3	3279	15.73
listao	4012	23.31	3116	14.95
autre pss plats	747	4.34	874	4.19
sardine	1117	6.49	870	4.17
Autre thon	593	3.45	618	2.96
Squales	87	0.51	160	0.77
Plie et carrelet	9	0.05	9	0.04
Bans	1	0.01	4	0.02
Merlus	3	0.02	3	0.01
Autre poissons	4449	25.85	6867	32.94
Dont :				
Dorades				
Baudroies	447	2.6	520	2.49
Maquereaux	2	0.01	4	0.02
	211	1.23	95	0.46

2.2. Les conserves

Les conditions de commercialisation des conserves marocaines sur le marché européen sont fixées par les accords de coopération liant les deux parties. En vertu des articles 15 et 19 de l'accord de coopération générale, signé en 1976[4], ces produits peuvent être introduits en exemption de droit de douane, à condition que soient respectés des prix minima.

Depuis la conclusion d'un accord de pêche en 1988, un régime douanier spécifique limitatif a été instauré pour les conserves de sardines. C'est dans ce cadre qu'un contingent tarifaire de 17 500 tonnes/an a été ouvert pour ces produits, conformément aux dispositions du dit accords. Dans le second arrangement (1992), le contingent a été ramené à 10 000 t/an avec un taux de taxation dégressif.

Le Maroc a la réputation d'être l'un des premiers fournisseurs de l'UE en conserves de poissons, ceci est vrai Si l'on se limite à une faible gamme de produits. Sinon, d'une manière globale, les conserves marocaines ne représentent que 6 à 7 % des importations européennes.

Les produits importés de ce pays sont en effet dominés par trois espèces, à savoir, la sardine, le maquereau et l'anchois. Si la tendance générale des apports est à la progression, celle-ci affiche toutefois une évolution différente selon les espèces (fig. 4). Entre 1988 et 1994, les importations en provenance du Maroc ont augmenté de 31 % en poids et 62 % en valeurs (tableau 5), mais leur taux de progression était deux fois plus faible que celui des importations globales communautaires de conserves durant cette période (68 % en poids), sous l'effet notamment de la croissance des importations des conserves de thon.

Tableau 5: Evolution de la composition des importations communautaires des conserves de poissons provenant du Maroc par type de produits

	1988				1994				Evolution 94/98	
	Poids		Valeur		Poids		Valeur		Poids	Valeur
	Tonnes	%	1000ECU	%	Tonnes	%	1000ECU	%	%	%
sardines entier. & morceaux	15585	66,75	29634	54,82	21690	71,06	49413	56,48	39	67
Maquereaux ent. & morc.	3106	13,3	8028	14,85	2755	9,03	7397	8,46	-11	-8
Anchois ent. & morc.	1287	5,51	5967	11,04	5257	17,22	27998	32	308	369
Autres pss. Ent. & morc	539	2,31	779	1,44	150	0,49	590	0,67	-72	-24
Pas non. & morc	2832	12,13	9650	17,85	671	2,2	2083	2,38	-76	-78
Total	23349	100	54058	100	30523	100	87481	100	31	62

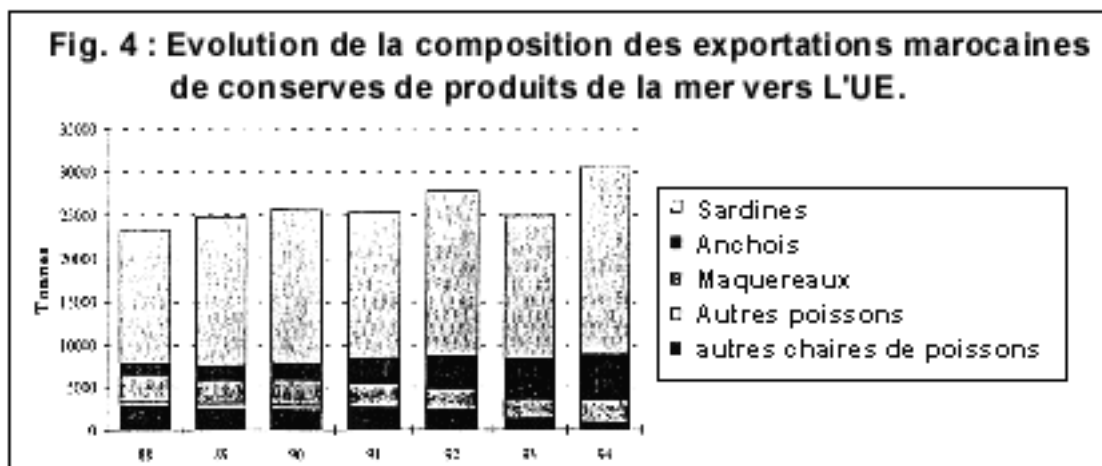
Ce sont les préparations d'anchois qui ont connu le taux de progression le plus élevé, puisque leurs apports ont quadruplé sur la période considérée. Cette espèce devient ainsi la deuxième composante de la catégorie "conserves", devançant le maquereau dont les importations ont chuté de 11 %.

Les conserves de sardine, qui représentent 71 % du total acheté au Maroc, ont marqué elles aussi une importante hausse sauf en 1991 et 1993 où un recul sensible a été enregistré (-4,7 % et -13,5 % respectivement).

La quasi-totalité de ces produits est importée sous forme de conserves de poissons entiers et en morceaux ; seule une quantité négligeable d'anchois et de maquereaux se présentent sous d'autres formes de préparation. Pour les sardines, ce sont les préparations dénommées "sans huiles végétales" qui constituent la plus grande partie des arrivages.

Il est à noter en fin, que depuis quelques années, les exportations marocaines comportent également quelques centaines de tonnes de conserves d'autres produits marins, notamment des crustacés.

4 Accord de coopération CEE-Maroc, JOCE L 264 du 27 sept. 1978.



3. Analyse par pays

3.1. Principaux partenaires du Maroc

Les produits marocains arrivent sur les marchés de tous les pays membres à l'exception de l'Irlande et du Danemark (tableau 6). C'est cependant l'Espagne (73 % des produits non transformés et 5 % des conserves) qui occupe de loin la première place des importateurs, suivi par l'Italie (16 % des produits non transformés et 13 % des conserves) et la France (3 % des produits non transformés et 25 % des conserves).

Tableau 6 : Importations européennes des produits de la mer marocains par an et par pays (en 1000 ECU)

	France	Belg-luxb	Pays-bas	Allemagne	Italie	Royaume Unie	Irlande	Danemark	Grèce	Portugal	Espagne	Eur12
1988	13671	1243	697	1307	43503	574	0	0	7684	834	53615	123128
1989	16878	773	591	1248	48351	259	0	9	9196	1050	71331	149686
1990	19673	1010	435	1195	62684	428	0	0	5359	998	85553	177335
1991	15066	833	317	1070	72776	831	0	19	6374	802	98804	196892
1992	15056	524	417	1287	59213	837	0	0	5072	910	110944	194260
1993	11464	268	234	1569	52656	649	0	0	951	11227	106554	185572
1994	11356	442	1327	1564	54468	1040	0	0	2957	10350	129300	212804

Conserves de poissons

	France	Belg-luxb	Pays-bas	Allemagne	Italie	Royaume unie	Irlande	Danemark	Grèce	Portugal	Espagne	Eur12
1988	20189	3023	1132	11418	8745	8585	223	27	539	0	177	54058
1989	25240	3345	2877	8697	9301	9732	81	4	529	0	599	60405
1990	25089	3667	4623	10775	9785	9860	0	0	620	0	818	65237
1991	25289	4546	6610	14729	9707	9595	0	0	1023	0	2453	73952
1992	29138	5042	8330	14656	9489	10289	90	0	709	0	3618	81361
1993	26199	5046	5769	12735	10242	8507	62	0	522	0	3802	72884
1994	24310	4817	13889	15864	14298	8539	0	2	763	0	4999	87481

Conserves d'autre produits de la mer

	France	Belg-luxb	Pays-bas	Allemagne	Italie	Royaume unie	Irlande	Danemark	Grèce	Portugal	Espagne	Eur12
1988	37	0	0	0	59	0	0	0	0	0	0	96
1989	0	124	0	34	9	0	0	0	0	0	0	167
1990	1	156	0	0	2	0	0	0	0	13	93	265
1991	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89	91
1992	8	77	1443	0	0	0	0	0	0	0	134	1662
1993	14	48	4898	78	0	0	0	0	0	0	205	5243
1994	0	86	6497	0	0	0	0	0	0	0	171	6754

Les volumes importés et les compositions structurelles des apports ont connu des évolutions différentes d'un pays à l'autre (tableau 7).

** Espagne*

Les importations espagnoles, composées quasi-exclusivement de produits non transformés (97 %), ont augmenté d'une façon continue entre 1988 et 1994. Au cours de cette période, la composition des achats espagnols a connu une évolution significative sur le plan quantitatif et qualitatif (tableau 7A)

- Tous les produits ont enregistré une évolution positive excepté les poissons salés, séchés et filmés qui ont baissé de 79 %.

- Les mollusques, première composante des achats espagnoles, ont vu leurs volumes doubler depuis 1988. La part espagnole dans les Importations communautaires a ainsi fortement progressé, puisque l'Espagne qui, déjà en 1988 recevait la moitié des expéditions marocaines, en accueille aujourd'hui plus de 60 %. L'essentiel des achats ibériques est constitué de seiches & calmars congelés (50 %) et de poulpes congelés (30 %).

- Les poissons congelés ont également enregistré une montée importante, passant de 5032 t à 545 t entre les deux dates considérées. Avec ce tonnage, le marché espagnol absorbe à lui seul 67 % des expéditions marocaines de cette catégorie vers le marché communautaire.

- Les tonnages des poissons frais et réfrigérés et ceux des crustacés ont aussi évolué significativement, mais restent modestes comparées aux deux groupes précédents.

- Il en est de même pour les conserves, avec un volume total relativement faible mais en progression continue.

** Italie*

Les importations italiennes de produits non transformés n'ont connu qu'une hausse modérée entre 1988 et 1994 (+23 %). Cette avancée est due exclusivement aux apports de mollusques, les autres familles de produits ayant au contraire reculé.

Pour les conserves, l'Italie n'achète au Maroc que des quantités relativement faibles (13 % des importations communautaires). Ce flux affiche toutefois une légère tendance à l'augmentation grâce notamment aux importations de conserves d'anchois (tableau 7B).

* France

Les importations françaises ont enregistré une nette baisse au cours des dernières années. Globalement, cette régression, amorcée à partir de 1991, concerne aussi bien les produits non transformés (-31 %) que les conserves (-14 %).

Parmi les premiers, les poissons congelés et les poissons réfrigérés, qui représentent la plus grosse part des apports, ont baissé de 55 % et 45 %, respectivement. En revanche, les filets et les mollusques dont les tonnages importés sont faibles, ont connu une légère augmentation.

Dans la catégorie des conserves, tous les produits, à l'exception de l'anchois, sont concernés par la diminution. Les préparations de sardines, pour lesquelles le marché français constituait le principal débouché (35 % en 1988), ont reculé de 19 % entre 1988 et 1994 ; et la part française ne représente désormais que 20 % du marché communautaire (tableau 7C).

* Autres Pays Membres

Les marchés des autres Etats membres n'offrent que des débouchés secondaires, voire nuls dans certains cas (Irlande et Danemark pour les produits non transformés et le Portugal pour les conserves) pour les produits marocains. Cependant, au cours des six dernières années, les importations de ces pays ont globalement augmenté. Ainsi, les quantités de produits non transformés introduites sur ces marchés ont doublé et celles des conserves ont augmenté de moitié.

Dans la première catégorie, la progression des achats de poissons frais a été particulièrement significative grâce notamment à une augmentation des importations portugaises et britanniques. Parmi les conserves, ce sont celles de sardines, destinées aux marchés des Pays Bas et d'Allemagne, qui ont le plus progressé (tableau 7D).

Tableau 7 : Evolution et parts des importations des principaux pays partenaires du Maroc par type de produits					
A	Espagne				
	1988		1994		94/88
Prs. non transformés	Tonnage	Part/UF	Tonnage	Part/UF	Tonnage
frais & réfrig.	1794	28,73	7981	51,04	345%
Pss. Congél.	5032	35,53	11545	67,08	129%
Filets	3	0,65	91	9,63	2933%
Pss. sal.sech.	1960	74,87	408	49,45	-79%
crustacés	2973	95,63	6884	96,5	132%
mollusques	12734	54,8	27090	61,04	113%
Total	24496	49,16	53999	62,62	120%
Conserves					
Sardine	107	0,69	1530	7,05	1330%
thon	94	783,33	609	1645,95	548%
maquereaux	0	0	17	0,62	
Anchois	0	0	297	5,65	
autres pss ent.	10	1,9	522	614,12	5120%
autres pss	0	0	85	12,67	
Total	3	0,01	0	0	
B	Italie				
	1988		1994		94/88
Prs. non transformés	Tonnage	Part/UF	Tonnage	Part/UF	Tonnage
frais & réfrig.	1886	30,2	1454	9,3	-23%
Pss. Congél.	4730	33,4	2315	13,45	-51%

Filets	3	0,65	12	1,27	300%	
Pss. sal.sech.	203	7,75	169	20,48	-17%	
crustacés	46	1,48	9	0,13	-80%	
mollusques	9272	39,9	15836	35,68	71%	
Total	16140	32,39	19795	22,95	23%	
Conserves						
Sardine	802	5,15	854	3,94	6%	
thon						
maquereaux	2067	66,55	1790	64,97	-13%	
Anchois			1194	22,71		
autres pss ent.						
autres pss	188	6,64	393	58,57	109%	
Total	3057	13,09	4231	13,87	38%	
C	France					
	1988		1994		94/88	
Prs. non transformés	Tonnage	Part/UF	Tonnage	Part/UF	Tonnage	
frais & réfrig.	1288	20,63	706	4,52	-45%	
Pss. Congél.	2552	18,02	1155	6,71	-55%	
Filets	386	83,55	732	77,46	90%	
Pss. sal.sech.	386	14,74	248	30,06	-36%	
crustacés	76	2,44	5	0,07	-93%	
mollusques	315	1,36	608	1,37	93%	
Total	5003	10,04	3454	4,01	-31%	

Conserves						
Sardine	5587	35,85	4528	20,88	-19%	
thon	12	100	0	0	-100%	
maquereaux	602	19,38	174	6,32	-71%	
Anchois	1169	90,83	2957	56,25	153%	
autres pss ent.	21	3,98	0	0	-100%	
autres pss	1808	63,84	225	33,53	-88%	
Total	9199	39,4	7884	25,85	-14%	
D	Autres Pays					
	1988		1994		94/88	
Prs. non transformés	Tonnage	Part/UF	Tonnage	Part/UF	Tonnage	
frais & réfrig.	1276	20,44	5495	35,14	331%	
Pss. Congél.	1848	13,05	2196	12,76	19%	
Filets	70	15,15	110	11,64	57%	
Pss. sal.sech.	69	2,64	0	0	-100%	
crustacés	14	0,45	236	3,31	1586%	
mollusques	918	3,95	846	1,91	-8%	
Total	4195	8,42	8883	10,3	112%	
Conserves						
Sardine	9102	58,4	15699	72,38	72%	
thon	0	0	20	54,05		

maquereaux	437	14,07	494	17,93		
Anchois	108	8,39	584	11,11	441%	
autres pss ent.	506	96,02	0	0	-100%	
autres pss	833	29,41	53	7,9		
Total	10986	47,05	16850	55,25	53%	

Cette tendance progressive n'est cependant pas le cas général dans tous les pays ni pour tous les produits. Si pour les conserves on observe un accroissement plus au moins régulier dans tous les pays, il n'en est pas de même pour les produits non transformés. Des pays comme la Belgique et la Grèce ont en effet réduit leur approvisionnement en produits marocains (Cf tableau 6).

3.2. Principaux concurrents du Maroc

En 1994, l'Union européenne avait importé 2,4 millions de tonnes de produits aquatiques non élaborés, 417 205 t de conserves de poissons et 97 716 t de conserves d'autres organismes marins. Le Maroc a fourni respectivement 4 %, 7 % et 0,9 % de ces tonnages. ~ occupe ainsi la septième place parmi les fournisseurs de produits non élaborés (8ème en valeur) et la deuxième parmi ceux des conserves.

Les tableaux 8 et 9 et 10, qui rendent compte de la situation du Maroc sur le marché communautaire, présentent la part et le positionnement de ce pays dans le total des importations par type de produit en termes de quantités de valeurs et de prix moyens. La comparaison avec les principaux fournisseurs de l' Union, sur les deux années de référence, permet d'observer que:

- . d'une part la position du Maroc sur le marché européen varie sensiblement d'un groupe de produit à l'autre

- . et que d'autre part cette position a parfois considérablement évolué au cours de cette période.

En 1994, le Maroc avait acheminé vers les pays européens 44 380 t de mollusques pour une valeur de 112 028 MECU, ce qui représente 14 % des importations en poids et 16 % des valeurs. Il occupe ainsi le premier rang des fournisseurs devant l'Inde, les Etats-Unis, la Russie et la Thaïlande. Les exportations marocaines apparaissent en outre comme étant les mieux valorisées, puisque leur prix moyen, qui est passé de 2,17 ECU/kg en 1988 à 2,52 ECU/kg en 1994, est sensiblement plus élevé que celui des pays concurrents.

Comme il a été précisé plus haut, deux types de produits dominent les exportations marocaines de mollusques : les poulpes et les "seiches et calamars", vendus à l'état congelé.

Les chiffres du tableau il donnent la position du Maroc par rapport aux autres expéditeurs de ces deux types de produits. Au cours des six dernières années, ses ventes de poulpes congelés ont progressé de 9 598 t à 22 205 t, constituant désormais 45 % des importations de l'UE. Le complément des apports provient d'un grand nombre de pays dont les plus en vue sont la Mauritanie (11 %), le Sénégal (10,9 %) et les Iles Canaries (9,5 %).

La progression des exportations marocaines est particulièrement visible au niveau des marchés de ses deux principaux clients : Italie et Espagne. Le Maroc représente, et de loin, la première source d'approvisionnement pour ces deux pays qui de leur côté constituent le premier débouché européen des poulpes marocains (90 % des importations espagnoles et italiennes cumulées proviennent du Maroc et 95 % des exportations marocaines sont destinées à ces deux pays).

Sur le marché de "seiche et calamars", la position marocaine est moins favorable que dans le cas précédent. Ce sont la Thaïlande, l'Inde et les Etats-Unis qui

dominant ce créneau. Le Maroc ne procure que 7,7 % des volumes, mais ses produits se vendent visiblement plus cher que ceux des autres exportateurs~ (cf tableau il), ce qui se traduit par une meilleure position en termes de valeurs (11 %).

Pour les poissons frais, Si le Maroc figure parmi les principaux partenaires de l'Union (8ème rang), sa contribution, malgré sa progression, reste néanmoins relativement modeste (3,03 % des tonnages en 1994), comparée à celles des trois premiers fournisseurs : Norvège (45,8 %), Suède (11,87 %) et Islande (10,34 %). En termes de valeurs, sa situation est plus avantageuse (3ème), car les prix moyens de ses produits sont plus élevés que ceux des ses concurrents. Il faut toutefois souligner que ces prix ont enregistré une forte baisse entre 1988 et 1994.

Tableau 8 : Position du Maroc parmi les fournisseurs de l'UE (en tonnages)								
	années	Importations Extra-CE	Part Maroc			Les trois premiers fournisseurs		
			Tonnes	%	rang	Pays	Tonnes	%
	1988	1820631	49931	2,74	10	NORVEGE	291969	15,04
						ISLANDE	225584	12,39
non transformés						ARGENTINE	95143	5,23
	1994	2401819	118579	4,94	6	NORVEGE	487413	20,29
						ISLANDE	192188	8
dont:						RUSSIE	174606	7,27
	1988	385367	6244	1,62	8	NORVEGE	137606	35,71
						ISLANDE	104075	27,01
Pss. frais & réfrigérés						SUEDE	40356	10,47
	1994	516327	15636	3,03	6	NORVEGE	236599	45,82
						SUEDE	61285	11,87
						ISLANDE	53374	10,34
	1988	543960	14162	2,6	14	SEYCHELLES	56791	10,44
						ARGENTINE	42109	7,74
Poissons congelés						NORVEGE	37492	6,89
	1994	528890	17211	3,25	9	RUSSIE	85317	16,13
						ARGENTINE	57688	10,91
						ETATS-UNIS	45827	8,66
	1988	288076	462	0,16	23	NORVEGE	63989	22,21
						ISLANDE	47649	16,54
Filets de poissons						POLOGNE	42513	14,76
	1994	541343	945	0,17	23	NORVEGE	107352	19,83
						ISLANDE	71875	13,28
						POLOGNE	50691	9,36
	1988	166617	2618	1,57	8	ISLANDE	57964	34,79
						NORVEGE	44369	26,63
Poissons séchés/salés						CANADA	20754	12,46
	1994	186457	825	0,44	9	NORVEGE	100673	53,99
						ISLANDE	46453	24,91
						ARGENTINE	8122	4,36
	1988	181851	3109	1,71	18	GROENLAND	26678	14,67
						CANADA	16064	8,83
Crustacés						ILES FEROE	10467	5,76
	1994	294900	39474	13,39	1	GROENLAND	27652	9,38
						EQUATEUR	25502	8,65
						INDE	23209	7,87
	1988	240439	23239	9,67	2	THAILANDE	31923	13,28
						ETATS-UNIS	19861	8,26
Mollusques						INDE	19849	8,26
	1994	317499	44380	13,98	1	INDE	38180	6,25
						ETATS-UNIS	33502	12,03
						RUSSIE	31198	10,55

Tableau 9 : Position du Maroc parmi les fournisseurs de l'UE (en valeurs)

	Années	Importations EXTRA-CE	Part Maroc			Les trois premiers fournisseurs		
			MECU	%	rang	Pays	MECU	%
PRODUIT PRODUITS BRUTS	1988	4247526	123128	2.90	8	NORVEGE ISLANDE CANADA	769126 461586 227288	18.11 10.87 5.35
	DONT :	5941672	212804	3.58	8	NORVEGE ISLANDE ETATS-UNIS	1294633 522245 254717	21.79 8.79 4.29
pss frais & réfrigérés	1988	690723	34135	4.94	4	NORVEGE ISLANDE SUED	318614 127595 36781	46.13 18.47 5.33
	1994	1030982	47316	4.59	3	NORVEGE ISLANDE SUED	571779 82369 38838	55.46 7.99 3.77
Poissons congelés	1988	838358	17854	2.13	15	USA NORVEGE SEYCHELLES	93226 82585 70013	11.12 9.85 8.35
	1994	776455	20848	2.69	10	RUSSIE ETATS-UN NAMIBIE	97408 84968 60157	12.55 10.94 7.75
Filets de poissons	1988	601681	1592	0.26	22	NORVEGE ISLANDE ILES FEROE	160366 122193 61454	26.65 20.31 10.21
	1994	1160245	3434	0.30	22	NORVEGE ISLANDE POLOGNE	278354 211042 71145	23.99 18.19 6.13
Poissons séchés	1988	551256	4179	0.76	10	NORVEGE ISLANDE CANADA	187414 182785 64767	34.00 15.75 11.75
	1994	643930	1363	0.21	11	NORVEGE ISLANDE ARGENTINE	372114 164954 12281	57.79 25.62 1.91
Crustacés	1988	1012595	14534	1.44	23	GREENLAND CANADA SENEGAL	123438 64294 52589	12.19 6.35 5.19

	1994	1518916	27206	1.79	17	EQUATOR THAILAND INDE	172332 162199 117359	11.35 10.68 7.73
Mollusques	1988	469766	50357	10.72	2	THAILAND INDE TUNISIE	63997 34295 33913	13.62 7.30 7.22
	1994	695177	112028	16.12	1	INDE THAILAND RUSSIE	75073 57691 44546	4.88 10.80 8.30

Tableau 10 : Prix moyens des exportations marocaines vers l'UE

	Prix moyens de importations communautaires (ECU/kg)			
	années	Extra-CE	Maroc	Principaux fournisseurs
Produits non transformés	1988	2,33	2,47	NORVEGE 2,63 ISLANDE 2,05
	1994	2,47	1,79	NORVEGE 2,66 ISLANDE 2,72
Pss. frais & réfrigérés	1988	1,79	5,47	NORVEGE 2,32 ISLANDE 1,23 SUEDE 0,91
	1994	2,00	3,03	NORVEGE 2,42 ISLANDE 1,54 SUEDE 0,63
Poissons congelés	1988	1,54	1,26	SEYCHELLES 1,64 NORVEGE 1,87
	1994	1,47	1,21	RUSSIE 1,14 ETATS-UNIS 1,31
Filets de poissons	1988	2,09	3,45	NORVEGE 2,51 ISLANDE 2,56
	1994	2,14	3,63	NORVEGE 2,59 ISLANDE 2,94 POLOGNE 1,40
Pss. Séchés/salés	1988	3,31	1,60	NORVEGE 4,22 ISLANDE 3,15 CANADA 3,12
	1994	3,45	1,65	NORVEGE 3,70 ISLANDE 3,55 ARGENTINE 1,51
Crustacés	1988	5,57	4,67	GROENLAND 4,63 CANADA 4,00
	1994	5,15	0,69	EQUATEUR 6,36 INDE 5,06
Mollusques	1988	1,95	2,17	THAILANDE 2,00 INDE 1,71
	1994	2,19	2,52	INDE 1,97 RUSSIE 1,43

Tableau 11 : Origines de importations communautaires de mollusques

A: Poulpes congelés

	Europe				Espagne				Italie				France			
	1988		1994		1988		1994		1988		1994		1988		1994	
	Tonnes	Tonnes	1000 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1001 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1002 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1002 ECU	ECU/tg
Extra-CE	34237	49208	122237	2.48	8367	16343	46362	2.84	21552	27334	61679	2.26	1270	1050	3097	2,9
dont :																
Maroc	9354	22205	58485	2.63	2653	8061	25429	3.15	5791	12971	25429	1.96	150	393	1200	3.05
Montant	27.32	45.12	47.85		31.71	49.32	54.85		26.87	47.45	41.23		11.81	37.43	38.75	
%																
Autres pays	24883	27003	63752	2.36	5714	8282	20933	2.53	15761	14363	36250	2.52	1120	657	1897	2.89
dont : TUNISIE	6926	1612	4058	2.52	358	230	749	3.26	4829	1081	749	0.69	604	255	871	3.42
MAURITANIE	4924	5467	14710	2.69	372	1518	4800	3.16	3721	2600	4800	1.85	62			
THAILANDE	4634	3292	5867	1.78	1296	844	1587	1.88	3116	2207	1587	0.72	175	18	36	2
ILES CANARIES	3779	4688	11547	2.46	3362	2725	8141	2.99	403	1779	8141	4.58		15	45	3
SENEGAL	1646	5384	14848	2.76	16	706	2064	2.92	1460	4163	2064	0.5	163	248	718	2.9
PANAMA	1432	105	311	2.96	1	2	8	4	1323	97	8	0.08				
INDE	5	1212	1698	1.4	5	240	302	1.26		651	302	0.46		71	111	1.56
PEROU		1053	1466	1.39		1053	1466	1.39			1466					

B: seiches et calmars congelés

	Europe				Espagne				Italie				France			
	1988		1994		1988		1994		1988		1994		1988		1994	
	Tonnes	Tonnes	1000 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1001 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1002 ECU	ECU/tg	Tonnes	Tonnes	1002 ECU	ECU/tg
Extra-CE	140320	167914	336523	2	52498	71549	143733	2.01	54844	52176	110712	2.12	12970	11754	22013	1.87
dont :																
Maroc	9598	12856	38538	3	5915	9913	31045	3.13	3476	2785	6979	2.51	86	148	487	3.29
Montant	6.84	7.66	11.45		11.27	13.85	21.6		6.34	5.34	6.3		0.66	1.26	2.21	
%																
Autres pays	130722	155058	297985	1.92	46583	61636	112688	1.83	51368	49391	103733	2.1	12884	11606	21526	1.85
dont : THAILANDE	26780	19922	50835	2.55	183	38	87	2.29	18682	1378	34108	2.47	6031	2095	4656	2.22
INDE	19687	36588	72875	1.99	8976	9986	21262	2.13	2682	8170	16699	2.04	3796	6654	12484	1.88
ETATS-UNIS	19167	28162	30359	1.08	4505	13650	13653	1	5096	7735	10081	1.3	1307	1716	1662	0.97
IL.FALKLAND	14825	4367	5649	1.29	12890	1460	2129	1.46	1935	2477	3258	1.32				
POLOGNE	8022	362	563	1.56	254			0	7155	22	37	1.68	593			
T'AI-WAN	6125	1584	3738	2.36	3854	769	1599	0.34	34	35	104	2.97	43			
ILES CANARIES	5186	5003	11454	2.29	4844	4700	10802	2.3	234	226	522	2.31				
AFR. DU SUD	3779	5907	16321	2.76	318	688	1755	2.55	3333	5136	14369	2.8	13	5	5	1
COREE DU SUD	3116	239	801	3.35	2008	48	100	2.08	870	52	67	1.29	27			
PANAMA	2957	550	1117	2.03	719	218	519	2.38	2227	329	594	1.81				
TUNISIE	2902	4290	10744	2.5	1159	2098	4904	2.34	1573	2100	5596	2.66	132	62	169	2.73
MAURITANIE	2565	4719	11900	2.52	1207	3138	8652	2.76	1305	1427	2987	2.09	7			
SENEGAL	1880	4428	11238	2.54	585	2234	5602	2.51	995	1718	3874	2.25	226	209	876	4.19
CHILI	1386	1464	2109	1.44	1367	1464	1257	0.86								
ARGENTINE	1323	1037	1729	1.67	68	193	213	1.1		563	1044	1.85				
NOUV.ZELANDE	226	12970	21740	1.68	32	7635	12087	1.58	41	1265	2103	1.66	33	517	930	1.8

Les exportations marocaines de produits frais sont concurrencées par ceux provenant des pays ACP, des pays méditerranéens et d'Amérique latine. Ainsi par exemple, en ce qui concerne les sparidés, la part du Maroc qui s'élevait à 39 % des achats européens en 1988 a apparemment chuté à 20 % en 1994, au bénéfice des pays comme le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée et la Turquie. Cependant, la faible ventilation des importations par espèces évoquée précédemment, ne permet pas d'évaluer la portée de cette diminution. Il est probable que ce recul soit dû, pour une part, au fait qu'une partie des sparidés provenant du Maroc soit répertoriée sous la rubrique "non déterminés t,.

En ce qui concerne les poissons congelés, en filet et les produits séchés-filmés-salés, le Maroc ne représente qu'une source secondaire d'approvisionnement pour le marché européen. Il fournit 3,25 % des achats communautaires de poissons congelés et des quantités négligeables des deux autres catégories. Il est à noter une fois de plus ici que les prix moyens des filets originaires du Maroc sont relativement plus élevés que ceux provenant d'autres pays.

Sur le marché de la conserve, le Maroc est le deuxième fournisseur de l'Union, derrière la Thaïlande ; mais ce dernier pays achemine chaque année vers la CE deux fois plus de conserves que le Maroc. Cet écart est dû essentiellement aux conserves de thon dont la Thaïlande est l'un des premiers exportateurs mondiaux. Si l'on fait abstraction des préparations thoniers, la domination marocaine du marché de la conserve apparaît incontestable. Les conserves marocaines de sardines, de maquereaux et d'anchois représentent en effet respectivement 67 %, 72,6 % et 89 % des importations communautaires.

Cependant, au-delà de cette suprématie globale, on peut noter que, dans le domaine de la sardine, la part du Maroc a régressé en 1994, au profit des nouveaux exportateurs comme la Namibie et le Chili.

On notera également que l'évolution positive de la part marocaine sur le marché de conserves de maquereaux n'est pas due à une augmentation de ses ventes, celles-ci ayant plus tôt enregistré une importante diminution, mais à un recul des exportations de ses concurrents.

Il faut par ailleurs souligner que le progrès des ventes marocaines est accompagné d'une amélioration de la qualité des produits commercialisés qui se traduit par une croissance des prix moyens.

Tableau 12 : Position du Maroc parmi les fournisseurs de conserves									
A: Tonnages									
	années	Importations Extra-CE	Part Maroc			Les trois premiers fournisseurs			
			Tonnes	%	rang	Pays	Tonnes	%	
Conserve s	1988	247871	23349	9,42	3	THAILANDE	50911	20,54	
						COTE IVOIRE	34037	13,73	
						SENEGAL	18332	7,4	
dont:	1994	417205	30523	7,32	3	THAILANDE	78620	18,84	
						COTE IVOIRE	53484	12,82	
						ETATS-UNIS	23419	5,61	
Sardines	1988	19498	15585	79,93	1	ILES CANARIES	1960	10,05	
						YUGOSLAVIE	749	3,84	
						BULGARIE	397	2,04	
	1994	32163	21690	67,44	1	NAMIBIE	3382	10,52	
						CHILI	2266	7,05	
						THAILANDE	1294	4,02	
Maquereaux	1988	9852	3106	31,53	1	JAPON	906	9,2	
						ROUMANIE	280	2,84	
						BULGARIE	239	2,43	
	1994	3795	2755	72,6	1	THAILANDE	372	9,8	
						INDONESIE	163	4,3	
						PHILIPPINES	158	4,16	
Anchois	1988	1900	1287	67,74	1	TURQUIE	461	24,26	
						TUNISIE	61	3,21	
						ARGENTINE	55	2,89	
	1994	5912	5257	88,92	1	TURQUIE	584	9,88	
						CROATIE	25	0,42	
						AFR DU SUD	15	0,25	
B: Valeurs									
	années	Importations Extra-CE	Part Maroc			Les trois premiers fournisseurs			
			Tonnes	%	rang	Pays	Tonnes	%	
	1988	723875	54058	7,47	5	THAILANDE	112701	45,47	
						COTE IVOIRE	79233	31,97	

Conserve s						SENEGAL	78901	31,83	
	1994	1041197	87481	8,4	3	THAILANDE	158689	38,04	
						COTE IVOIRE	104974	25,16	
dont:						ETATS-UNIS	86027	20,62	
	1988	34653	29634	85,52	1	ILES CANARIES	2401	12,31	
						YUGOSLAVIE	962	4,93	
Sardines						BULGARIE	402	2,06	
	1994	65844	49413	75,05	1	NAMIBIE	4763	14,81	
						CHILI	4121	12,81	
						THAILANDE	1634	5,08	
	1988	10598	8028	75,75	1	JAPON	1156	11,73	
						ROUMANIE	350	3,55	
Maquerea ux						BULGARIE	281	2,85	
	1994	9363	7397	79	1	THAILANDE	687	18,1	
						INDONESIE	360	9,49	
						PHILIPPINES	355	9,35	
	1988	7941	5967	75,14	1	TURQUIE	1368	72	
						TUNISIE	235	12,37	
Anchois						ARGENTINE	227	11,95	
	1994	29751	27998	94,11	1	TURQUIE	1409	23,83	
						CROATIE	87	1,47	
						CANADA	80	1,35	

C: Prix moyens						
	années	Prix moyens de importations de l'UE (ECU/kg)				
		Extra-CE	Maroc	Autres fourniss,	%	
	1988	2,92	2,32	THAILANDE	2,21	
Conserve s				COTE IVOIRE		
	1994	2,5	2,87	THAILANDE	2,02	
				COTE IVOIRE	1,96	
dont:				ETATS-UNIS	3,67	
	1988	1,78	1,9	ILES CANARIE	1,23	
Sardines				YUGOSLAVIE	1,28	
	1994	2,05	2,28	NAMIBIE	1,41	

				THAILANDE	1,26	
	1988	1,08	2,58	JAPON	1,28	
				ROUMANIE	1,25	
Maquereaux				BULGARIE	1,18	
	1994	2,47	2,68	THAILANDE	1,85	
				PHILIPPINES	2,28	
				INDONESIE	2,18	
	1988	4,18	4,64	TURQUIE	2,97	
				TUNISIE	3,85	
Anchois				ARGENTINE	4,13	
	1994	5,03	5,33	TURQUIE	2,41	

Conclusion

Le flux du commerce extérieur des produits de la mer entre l'Union européenne et le Maroc a connu un progrès notable au cours des six dernières années. Cette intensification des échanges s'inscrit dans le cadre de coopération en matière de pêche entre les deux parties. En vertu des accords de pêche signés entre la Communauté et ce pays, celui-ci bénéficie en effet de conditions privilégiées pour écouler ses produits halieutiques sur les marchés des pays membres.

Cependant, cette contrepartie commerciale des accords de pêche, Si elle joue un rôle primordial dans la croissance de ce négoce, elle n'est pas le seul facteur expliquant son récent développement. Le Maroc, riche de ses ressources marines et privilégié par sa proximité géographique des principales places commerciales communautaires, a su tirer parti de ses atouts en créant un courant d'échanges avec ses voisins du nord.

Outre ce partenariat commercial, désormais traditionnel, le royaume chérifien a également confirmé sa position de premier pays pêcheur d'Afrique et du monde arabe, en développant son industrie halieutique, aussi bien au niveau de la production que de la transformation. Ce dernier secteur, qui s'est en effet engagé depuis quelques années, dans une série d'actions destinées à accroître sa productivité par des restructurations et améliorer la qualité de son offre par la mise au normes sanitaires et le développement de nouveaux produits, est entrain de gagner son pan.

Néanmoins, avec la mondialisation croissante du marché des produits de la mer, les exportations marocaines vers l'Europe, qui malgré leur diversité apparente restent marquées par la prépondérance d'un nombre limité de produits, doivent affronter une concurrence de plus en plus acharnée. Cette compétition a lieu aussi bien dans le domaine de la conserve que dans celui des produits non transformés. Le recul observé au niveau du marché français est en ce sens particulièrement révélateur.

L'industrie marocaine doit donc continuer ses efforts de modernisation pour rester compétitive et faire face à cette concurrence. Comme est de son intérêt de diversifier son offre et ses partenaires.

[1] ECU vaut 6,80 Francs Français et 1 FF vaut 1,65 Dirham marocain, l'ECU vaudrait donc environ 10 DHM.

[2] On entend par produit de la pêche non transformés ceux désignés par le code 03 de la nomenclature douanière européenne les conserves ceux du code 1604 et autres préparation ceux du code 1605. Les produits transformés destinés à l'alimentation animale ne sont pas pris en compte.

[3] En 1994, le prix moyen des conserves marocaines (2,7 ECU/kg) était légèrement supérieur aux prix moyen des conserves importées par l'UE d'une manière globale

[4] Accord de coopération CEE-Maroc, JOCE L 264 du 27 sept. 1978.